

A Mesdames et Messieurs les Députés d'Ille et
Vilaine

Madame, Monsieur,

Vous débattrez actuellement à l'Assemblée nationale de la loi El Khomri dite « Travail ».

Cette loi travail est une régression historique.

Ce projet de loi remet en cause les fondements du code du travail appelés la hiérarchie des normes et le principe de faveur, socle commun collectif applicable à l'ensemble des salariés. Le principe mis en œuvre par le projet de loi travail est simple : « Travailler plus, être payé moins et pouvoir être licencié plus facilement ». Si la loi passait, il y aurait autant de code du travail qu'il existe d'entreprise avec des droits et des protections qui diffèrent selon l'endroit où l'on travaille, selon qu'il existe ou non une organisation syndicale. Ainsi, dans de nombreux cas, l'accord d'entreprise primera sur la loi généralisant les logiques de dumping social.

Permettre aux entreprises de licencier sans réels problèmes économiques va généraliser le chantage à l'emploi et permettre, par accord d'entreprise, de remettre en cause les clauses de notre contrat de travail (temps de travail, mobilité,..)

D'un point de vue économique, à chaque fois qu'on a instauré cette politique de flexibilité, les résultats ont été catastrophiques et se sont traduits par la casse du modèle social et par un échec économique retentissant. Ce texte de loi permettra juste de travailler plus pour gagner moins et ne créera pas d'emplois.

Plus de précarité, plus de stress, plus de chômage. Alors que nous devrions penser le rapport au travail au 21^{ème} siècle, la réduction du temps de travail et l'amélioration de nos conditions de vie, ce texte ne va rien régler et nous renvoie vers le passé.

Ce texte représente donc à la fois un non sens social et un non sens économique. Il représente aussi un non sens démocratique.

La CGT porte un projet de Code du travail du 21^e siècle, répondant aux enjeux d'aujourd'hui et luttant contre la précarité. Un code du travail moderne, **revendiquant des droits nouveaux**, doit donner la possibilité aux salariés de s'exprimer sur leur travail et son organisation. C'est l'enjeu d'une vraie démocratie sociale où les salariés construisent eux-mêmes leur univers de travail. De plus, pour travailler toutes et tous, et mieux, il nous faut travailler moins.

La CGT réclame le retrait de ce projet de loi travail : ni amendable, ni négociable ! La CGT vous demande de voter contre ce projet de loi régressif.

Vos réponses seront communiquées à nos syndiqués.

Nous nous tenons par ailleurs à votre disposition pour une rencontre ou un échange sur ces questions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT